

[Nouveau dispositif des forces de l'ordre en cas de disparition d'une personne autiste ou avec un trouble du développement intellectuel](#) [1]

Ce dispositif, déployé depuis fin avril auprès des services de gendarmerie et de police, a été défini par le ministère de l'Intérieur et la délégation interministérielle Autisme TND, en lien avec le monde associatif. Il permet d'améliorer la réactivité et l'efficacité des forces de l'ordre : suppression des délais de prise en charge, mise à disposition des proches d'une fiche d'information pouvant être remplie de façon anticipée, possibilité d'équiper les personnes à risque d'un système de géolocalisation adapté.

[En savoir plus \(Secrétariat d'État chargé des Personnes handicapées\)](#) [2]

Liens

[1] <https://www.inshea.fr/fr/content/nouveau-dispositif-des-forces-de-lordre-en-cas-de-disparition-dune-personne-autiste-ou-avec>

[2] <https://handicap.gouv.fr/disparition-de-personnes-autistes-etou-presentant-un-trouble-du-developpement-intellectuel>